

SOUS RESERVE D'HOMOLOGATION

Validation du PV par voie électronique le 27 janvier 2022

Présents par visioconférence : Madame Valérie LAGARDE, MM. Jean-Marie BORDIER, Jean-Bernard CHAUVIN, Kévin PIRS, Ali RAFI, Pedro VIDES.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros

Départemental 1 – Club VIP- Poule A

CA SALLOIS (531514)

Le club a informé la commission de la démission de son éducateur référent, M. AGUER Jérôme.

En application de l'article 5.3 du Statut des Educateurs du District de la Gironde, **la commission donne un délai de 30 jours à partir de la publication de procès-verbal, au club afin de régulariser sa situation : nommer un éducateur référent qui possède le CFF3 à minima.**

« Désignation en cours de saison : En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement le club dispose pour régulariser sa situation d'un délai de 30 jours francs à compter du premier match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match.

Pendant ce délai, les sanctions financières ou sportives (retrait d'un point) ne sont pas applicables si la situation est régularisée.

En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai, le club sera sanctionné du retrait d'un point et ce dès le premier match l'infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel entraîneur ou éducateur jusqu'à régularisation de la situation. »


DEPARTEMENTAL 1 - CLUB VIP - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU AS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
535776	BASSENS CMO		360511170	DIALLO Ousin	CFF3		En Règle
553258	PORTES ENTRE 2 MERS 2		360512006	DOS REIS Joao	CFF3		En Règle
505555	PAUILLAC SAINT LAURENT		300318211	GASTON Bruno	BEF		En Règle
550333	AS LUSITANOS CENON		339241029	DA ROCHA XAVIER	AS		En Règle
505613	MACAU SJ		319224134	BLANCO Pierre	CFF3		En Règle
552034	ARSAC LE PIAN 2		311037590	BOURDON Nicolas	CFF3		En Règle
505814	LA BREDE FC 3		310243080	LINA Raphaël	BEF		En Règle
525228	CESTAS S.A.G. 3		380521089	SERRIS Pierre	BMF		En Règle
500057	LA BASTIDIENNE		340512422	EL ATAOUI Nor Eddine	AS		En Règle
518679	VAILLANTE S. CAUDROT		300903714	COOK Yannick	AS		En Règle
531514	C.A. SALLOIS						
505552	AUDENGE ES 2		339239065	CASSIAU Jean-Luc	AS		En Règle

Départemental 1 – Club VIP- Poule B

MERIGNAC SA 3 (505679)

L'éducateur déclaré, M. GERAULT Sébastien, ne possède pas le diplôme requis. Cet éducateur est inscrit à une certification du CFF3.

La commission accorde une dérogation pour la saison 2021/2022 jusqu'au résultat de la certification.

DEPARTEMENTAL 1 - CLUB VIP - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU AS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505598	COQS ROUGES BORDEAUX 2		330514581	SOUEIDAN Mohamad	AS		En Règle
531375	PORTUGAIS CS		339246580	GUNDOGDU Kezim	AS		En Règle
518036	LE TAILLAN A.S. 2		350513034	BALI Karim	CFF3		En Règle
505554	FC LOUBESIEEN		350514559	BROSSARD Alexis	CFF3		En Règle
505679	MERIGNAC SA 3		2310777273	GERAULT Sébastien	Modules U20 U19	Inscrit à une certification	Dérogation
547677	TARGON SOULIGNAC		180512096	HERIVEAU Olivier	DES		En Règle
505760	ET S EYSINAISE		310523259	ELOI Max	AS		En Règle
521250	CAZAUX O		2398015397	BOULEUX Xavier	AS		En Règle
582752	E.S.F.F.		310245272	GUILLEMASSEY CAZABONN Laurent	AS		En Règle
554180	GIRONDE REOLE FC		339248243	RAISE Mickaël	AS		En Règle
521556	F.C. BARPAIS		310607725	DICHARRY David	AS		En Règle
505644	LE TEICH JS		340525449	CASTANON Alain	BMF		En Règle

Départemental 2 – Poule A

LANDES GIRONDINES F (548277)

M. SECK IBRAHIM Ikbal est inscrit au module formation U19 à Saint Gaudens les 8 et 9 janvier 2022.

La commission demande l'attestation de formation afin de justifier la présence de l'éducateur et pouvoir déclarer l'équipe en règle.

SAINT SYMPHORIEN SC (505634) :

L'éducateur présent sur les FMI, M. VAITULUKINA Rémy, possède le diplôme requis.

La commission dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. VAITULUKINA Rémy, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

De plus, la commission prend note de l'absence excusée de l'éducateur référent pour la Journée 9.

BORDEAUX EC (500042)

L'éducateur présent sur les FMI, M. ENGONG Daniel, possède le diplôme requis.

La commission dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. ENGONG Daniel, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

BASSIN ARCACHON 3 (580598):

M. CHAPALAIN Florian possède le diplôme requis.

La commission dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SUD GIRONDE (551098)

La commission prend note de l'absence excusée de l'éducateur lors de la journée 11

COQS ROUGES BX 3 (505598)

L'éducateur déclaré par le club est M. KAWAS Imad. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre une formation CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. KAWAS Imad suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA. La commission accorde une dérogation au club.

BIGANOS FC 2 (506296)

L'éducateur déclaré, M. BAREILLE Nicolas, ne possède pas le diplôme requis.








Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. BAREILLE Nicolas suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA. La commission accorde une dérogation au club.

LE TEICH 2 (505644) :

Un nouvel éducateur est inscrit sur les FMI, M. FERRAN Michel, qui possède le diplôme requis.

La commission déclare l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE A - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
548277	LANDES GIRONDINES F		329215348	SECK IBRAHIM Ikbal	Module U20+	Manque module U19 inscrit en janv 2022	Infraction
554416	VALLEE DORDOGNE FC		390312620	VENIER Fabrice	BMF		En Règle
505634	S.C. ST SYMPHORIEN		390526953	VAITULUKINA Rémy	MODULES CFF3	Licence ANIMATEUR à demander	En Règle
500042	BORDEAUX E.C.		2546171466	ENGONG Daniel	MODULES CFF3	Licence ANIMATEUR à demander	En Règle
582232	MEDOC ATLANTIQUE FCC		300321359	SELLE Vincent	BEF		En Règle
544160	UNION ST BRUNO 2		329226361	RABY Philippe	BMF		En Règle
580598	BASSIN ARCACHON FC 3		2544441036	CHAPALAIN Florian	MODULES CFF3		En Règle
551098	SUD GIRONDE		2543026697	SAKA Karim	BEF		En Règle
500139	SPUC		320547167	HAIRECH Samir	AS		En Règle
505598	COQS ROUGES BORDEAUX 3		300538612	KAWAS Imad	Aucun	Inscrit à une formation CFF3	Dérogation
506296	AS FACTURE BIGANOS 2		329219630	BAREILLE Nicolas		Inscrit à une formation CFF3	Dérogation
505644	LE TEICH JS 2		310853814	FERRAN MICHEL	MODULES CFF3		En Règle

Départemental 2 – Poule B

ALLIANCE DU MORON 2 (560500) :

Educateur absent non excusé pour la journée 10.

Une amende de 40 euros est appliquée en accord avec les tarifs du District de la Gironde de Football 2021/2022

COTEAUX DE DORDOGNE AS (581278)

L'éducateur présent sur les FMI, M. GUILLET Kévin, possède le diplôme requis.














La commission dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. GUILLET Kévin, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

ESTUAIRE HAUTE GIRONDE (553257)

L'éducateur M. PERODEAU Romuald a suivi la formation CFF3. Il possède désormais le diplôme requis.

La commission déclare le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. PERODEAU Romuald, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE B - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
518025	U.S. ST DENIS DE PILE		300903194	ARAIBAT Rachid	BEF		En Règle
500045	C.M.L. FLOIRAC					FORFAIT GENERAL	
580706	US ARTIGUAISE		301086393	JUAN Franck	MODULES CFF3		En Règle
560500	ALLIANCE DU MORON 2		319204491	GRAVEREAU Mathieu	AS		En Règle
581278	COTEAUX DORDOGNE AS		380525671	GUILLET Kévin	MODULES CFF3	Licence ANIMATEUR à demander	En Règle
553257	ESTUAIRE HTE GIRONDE 2		1129322931	PERODEAU Romuald	MODULES CFF3	Licence ANIMATEUR à demander	En Règle
511449	US CENON 2		311040105	ARLOT Stéphane	MODULES CFF3		En Règle
551006	NORD GIRONDE		339252103	MENARD Jean-Charles	BEF		En Règle
529860	MONFERRAND AS		310706614	BENNE Michael		Educateur ayant permis accession	Dérogation
553258	PORTES ENTRE 2 MERS 3		339231964	LEGLISE Yannick	BEF		En Règle
505581	ST ANDRE DE CUBZAC FC		2543229130	MARIE CLAIRE Yohan	MODULES CFF3		En Règle
521899	PESSAC ALOUETTE FC 2		2547063516	CAMARTY Fabrice	Module U11 et U9	Educateur ayant permis accession	Dérogation

Départemental 2 – Poule C

ET S CANEJAN (523444)

L'éducateur présent sur les FMI, M. MEGE Grégory, possède le diplôme requis.

La commission dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. MEGE Grégory, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

SAINT LAURENT CO (505555) :

L'éducateur déclaré, M. NOYRE Geoffrey, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. NOYRE Geoffrey suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA. La commission accorde une dérogation au club.

PATRONAGE BAZADAIS 2 (505811)

M. PUJOS Renaud a suivi la formation des modules CFF3.

La commission dit le club en règle avec le Statut de Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. PUJOS Renaud, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

CA SALLOIS (531514)

L'éducateur présent sur les FMI, M. HERRY Corentin possède le diplôme requis.

La commission dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. HERRY Corentin, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

LANGON FC (544734) :

Educateur absent non excusé pour la journée 11.

Une amende de 40 euros est appliquée en accord avec les tarifs du District de la Gironde de Football 2021/2022.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE C - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
523443	BRUGES E.S		1425337801	BACHA Mohamed	CFF3		En Règle
523444	ET.S. CANEJAN		319213076	MEGE Grégory	MODULES CFF3	Licence ANIMATEUR à demander	En Règle
519713	FARGUES US		329214384	COUTHURES Florent	Modules U20+	Educateur ayant permis accession	Dérogation
533948	ILLATS U.S.		319205631	SOULE Jérémy	AS		En Règle
525600	CHAMBERY R.C		329204747	TOUBOUL Anthony	AS		En Règle
544734	LANGON FC 2		329220269	LATRILLE Laurent	AS		En Règle
505555	SAINT LAURENT CO 2		380524239	NOYRE Geoffrey	Aucun	Inscrit à une formation CFF3	Dérogation
552060	LEGE CAP FERRET US 3		390504985	KAHIA Mohamed	BEF		En Règle
521895	LEOGNAN USC		310707161	SENES Christophe	BE1		En Règle
525223	BLANQUEFORT E 3		370514110	BRAHIMI Samyre	MODULES CFF3		En Règle
505811	PATRONAGE BAZADAIS 2		350527062	PUJOS Renaud	MODULES CFF3	Vérifier licence animateur	En Règle
531514	C.A. SALLOIS 2		2544020654	HERRY Corentin	MODULES CFF3	Licence ANIMATEUR à demander	En Règle

Départemental 2 – Poule D

US ALLIANCE TALENCAISE (580608) :

Suite à la publication du procès-verbal de la commission régionale de la LFNA du statut des éducateurs, M. Patrice ASSOUVIE apparait comme éducateur référent des U14 R2, Poule F.....

En application de l'article 4 du chapitre 2 des règlements du statut des éducateurs, il est interdit à un éducateur d'être désigné en qualité d'entraîneur principal sur DEUX équipes pour la même saison. En conséquence, la LFNA par l'intermédiaire d'un mail de Vincent VALLET en date du 7 janvier 2022 et une relance par Valérie LAGARDE, par mail en date du 16 janvier 2022, nous avons demandé au club de désigner un éducateur pour chaque équipe.

Le club confirme M. Patrice ASSOUVIE comme éducateur référent de cette équipe seniors par un mail reçu le 19 janvier 2022 et a nommé un nouvel éducateur pour l'équipe de U14R2.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

PUGNAC AS (544938)

Educateur absent non excusé pour la journée 11.

Une amende de 40 euros est appliquée en accord avec les tarifs du District de la Gironde de Football 2021/2022

MASCARET FC 3 (560218)

Le club a déclaré M. SURAULT Yannick comme éducateur référent. Celui-ci a fourni des documents à la LFNA afin d'obtenir une licence EDUCATEUR FEDERAL.

**La commission attend la décision de la LFNA avant de statuer pour cette équipe.
 Dossier en instance.**

COTEAUX LIBOURNAIS (553792)

L'éducateur présent sur les FMI, M. DUHAYOT Ludovic, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. DUHAYOT Ludovic suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA. La commission accorde une dérogation au club.

De plus, la commission constate l'absence non excusée de l'éducateur sur la FMI lors des journées 10 et 11. Une amende de 80 euros est attribuée en application du règlement et des tarifs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE D - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
560755	ATHLETIC 89 FC		1766215843	EL. MOUHIB Samir	CFF3		En Règle
505837	CAUDERAN AGJA		339232851	MOREIRA CARNEIRO Jaime	AS		En Règle
549491	US JSA/CPA		339233526	DEMARQUE Kévin	MODULES CFF3		En Règle
581856	GRADIGNAN FC		300318477	LASSERRE Jean-Luc	AS		En Règle
500446	ST MEDARD PETIT PALAIS		301085851	GODINEAU Mickaël	MODULES CFF3		En Règle
580608	US ALLIANCE TALANCAISE 2		2127549197	ASSOUVIE Patrice	MODULES CFF3		En Règle
552012	MARTIGNAS ILLAC 2		339234571	LAPORTE Christophe	MODULES CFF3		En Règle
563803	FC DES GRAVES 3		329220567	VERMIS Sébastien	MODULES CFF3		En Règle
544938	PUGNAC AS		380515396	CLAIR Mathieu	I 2	Educateur ayant permis accession	Dérogation
560218	MASCARET FC 3		310244258	SURAULT Yannick		EN INSTANCE	
553792	COTEUAX LIBOURNAIS 2		329201725	DUHAYOT Ludovic		Inscrit en formation CFF3	Dérogation
517420	U.S. LAMOTHE MONGAUZY		319215464	BEYLARD Sébastien	BMF	Licence Technique Régional à demander	En Règle

Départemental 2 – Poule E

CARBON BLANC (505560)

L'éducateur désigné, M. DJEMA Cherif, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. DJEMA Cherif suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA.

AS ST AUBIN DE MEDOC (520874)

L'éducateur présent sur les FMI, M. SAINT AMAUX Nicolas, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. SAINT AMAUX Nicolas suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA.












BEGLES CA 2 (500110)

L'éducateur présent sur les FMI, M. OJJAH Karim, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. OJJAH Karim suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA.

LE BOUSCAT (515156)

La commission prend acte de l'absence excusée de l'éducateur la journée 11.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE E - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
549489	MEDOC OCEAN FC 2		339231846	CRUCHON Serge	AS		En Règle
505560	CARBON BLANC		2543345508	DJEMA Cherif		Inscrit en formation CFF3	Dérogation
520874	A.S. ST AUBIN DE MED		339235060	SAINT AMAUX Nicolas		Inscrit en formation CFF3	Dérogation
505676	FRATERNELLE LANDIRAS		329204460	LALLOZ Michel	BEF		En Règle
505572	RC BORDEAUX METROPOLE 2		1726249590	POQUET Johnny	BMP		En Règle
505722	S. ST MEDARDAIS 2		301086105	DENECHAUD Hervé	AS		En Règle
513182	ST MEDARD EJ 3		320534264	MOUHOUM Abel	BEF		En Règle
549494	CREON FC		310249608	FIOROTTO Pascal	AS		En Règle
515159	LE BOUSCAT US 3		301086081	AYNIE Nicolas	MODULES CFF3		En Règle
500110	BEGLES CA 2		329218091	OJJAH Karim	11	Inscrit en formation CFF3	Dérogation
550784	AMBARES IS 2		310858352	MARTINEZ Joris	CFF3		En Règle
505701	ANDERNOS SPORT 2		320533998	JEAN Kevin	MODULES CFF3		En Règle

Départemental 1 – FEMININES à 11

LA BREDE FC (505814)

Le nouvel éducateur déclaré par le club est M. VILLETORTE Franck, qui ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre une formation CFF3 sur la saison 2021-2022.

La commission accorde une dérogation à condition que M. VILLETORTE Franck suive effectivement cette formation et fasse parvenir à la commission son attestation de formation à l'issue de celle-ci.

AVIRON BAYONNAIS (505684)

L'éducateur présent sur les FMI, M. BIGUERIE Jean-Luc ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci s'est engagé à suivre une formation CFF3 sur la saison 2021-2022.

La commission accorde une dérogation à condition que cet éducateur suive effectivement cette formation et fasse parvenir à la commission son attestation de formation à l'issue de celle-ci.

DEPARTEMENTAL 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2020-2021 - FEM à 11 - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
552060	LEGE CAP FERRET US		320542307	BERRI Djamel	BMF		En Règle
580598	BASSIN ARCACHON FC		301088065	ANDEOL Mickaël	BEF		En Règle
505598	COQS ROUGES BORDEAUX		360513918	BAGNERES Vincent	BMF		En Règle
581856	GRADIGNAN FC		320542760	DUFFAU Océane	Modules U19 et U20+		En Règle
505814	LA BREDE FC		329200608	VILLETORTE Franck		Inscrit en formation CFF3	Dérogation
505679	MERIGNAC SA		2548307774	SIMON Christophe	Modules U19 et U20+		En Règle
551098	SUD GIRONDE		230285769	AMOAKON Christian	BEF		En Règle
505684	AVIRON BAYONNAIS 2		1182422159	BIGUERIE Jean-Luc	11	Inscrit en formation CFF3	Dérogation

U17- Brassage LFNA- Poule A

PORTES ENTRE 2 MERS (553258)

L'éducateur présent sur les FMI, M. VESSY Nathan devait passer sa certification afin de mettre en règle son équipe. Toutefois, cet éducateur a subi une grave blessure attestée par la production de justificatifs médicaux.

La commission accorde une dérogation afin que l'éducateur puisse passer sa certification lorsque sa convalescence sera terminée.

MERIGNAC SA (505679)

L'éducateur présent sur les FMI, M. SAVES Nicolas ne possède pas le diplôme requis. Toutefois il est inscrit à une certification.

La commission accorde une dérogation en attendant le résultat de l'examen.

GJ RIVE DROITE FC (582708)

M. ENRIQUE Stéphane a suivi la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation pour la saison 2021-2022 et dit le club en règle avec le Statut de Educateurs du District de la Gironde de Football.

Toutefois, la commission demande au club, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour M. Enrique Stéphane, afin de le déclarer comme Educateur Référent de l'équipe.

NORD GIRONDE (551006)

L'éducateur présent sur les FMI désormais, M. DUGUY Maxime, possède le diplôme requis.

La commission déclare l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs de la Gironde de Football.

TARGON SOULIGNAC (547677)

Un nouvel éducateur référent a été déclaré : M. FARRUGIA Franck. Celui-ci possède le diplôme requis.

La commission déclare l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CHAMBERY RC (525600)

L'éducateur présent sur les FMI, M. LATRILLE Guillaume, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois celui-ci doit présenter un dossier de VAE afin de valider un BMF.

Afin d'accorder une dérogation, la commission demande une attestation de dépôt du dossier de la VAE auprès de l'IR2F.

Dans le cas contraire, l'équipe sera déclarée en infraction avec effet rétroactif, et les sanctions prévues par le règlement seront appliquées, à savoir : retrait d'un point par match joué en infraction.

LEOGNAN USC (521895)

L'éducateur présent sur les FMI, M. CHABRELY Mickaël ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci s'est engagé à suivre une formation CFF3 sur la saison 2021-2022.

La commission accorde une dérogation à condition que cet éducateur suive effectivement cette formation et fasse parvenir à la commission son attestation de formation à l'issue de celle-ci.

AM S GENSA C MONTCARRET (550080)











L'éducateur présent sur les FMI, M. RAMOND Fabien ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci s'est engagé à suivre une formation CFF3 sur la saison 2021-2022.

La commission accorde une dérogation à condition que cet éducateur suive effectivement cette formation et fasse parvenir à la commission son attestation de formation à l'issue de celle-ci.

FC GRAVES (563803)

L'éducateur présent sur les FMI, M. GAUBERT Alan ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci s'est engagé à suivre une formation CFF3 sur la saison 2021-2022.

La commission accorde une dérogation à condition que cet éducateur suive effectivement cette formation et fasse parvenir à la commission son attestation de formation à l'issue de celle-ci.

BRASSAGES LENA -U17 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU AS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		2543445553	VESSY Nathan	MODULES CFF3	Manque la certification	Dérogation
505679	MERIGNAC SA		339234524	SAVES Nicolas	MODULES CFF3	Inscrit à la certification	Dérogation
582708	GJ RIVE DROITE FC		300621434	ENRIQUE Stéphane	MODULES CFF3	Licence ANIMATEUR à demander	En Règle
551006	NORD GIRONDE		2544133123	DUGUY Maxime	CFF3		En Règle
547677	TARGON SOULIGNAC		1082114393	FARRUGIA Franck	BMF		En Règle
525600	CHAMBERY R.C		2545900975	LATRILLE Guillaume	MODULES CFF2	Demande de VAE	Dérogation
521895	LEOGNAN USC		330514769	CHABRELY Mickaël	II	Inscrit en formation CFF3	Dérogation
505814	LA BREDE FC		300620007	LAPORTE Jérôme	AS		En Règle
550080	AM S GENSA C MONTCARRET		350515704	RAMOND Fabien		Inscrit en formation CFF3	Dérogation
563803	FC DES GRAVES 3		320545396	GAUBERT Alan	MODULES CFF2	Inscrit en formation CFF3	Dérogation

U17- Brassage LFNA- Poule B

BRUGES ES (523443)

L'éducateur présent sur les FMI, M. EMANA Julien, possède le diplôme requis.

La commission déclare l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FCE MERIGNAC ARLAC (514831)

L'éducateur présent sur les FMI, M. FROMAGEOND Didier, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois celui-ci est inscrit en VAE pour cette saison.

La commission accorde une dérogation et dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, dès le résultat connu de cette VAE, celui-ci devra être transmis à la commission pour régularisation.

CENON US (511449)

L'éducateur présent sur les FMI, M. RAYMOND Thibaut ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. RAYMOND Thibault suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA. La commission accorde une dérogation au club.

ATLETIC 89 FC (560755)

Le nouvel éducateur, M. DORDE Valérian, a suivi sa formation CFF3 en novembre 2021.

La commission accorde donc une dérogation pour cette saison 2021-2022 et dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

AGJA CAUDERAN (505837)

L'éducateur présent sur les FMI, M. CEBOLA Damien, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. CEBOLA Damien suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA. La commission accorde une dérogation au club.

CA BEGLAIS (500110)

L'éducateur présent sur les FMI, M. CAUNEGRE Thomas, ne possède pas le diplôme requis.

La commission dit le club en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation des modules CFF3.

La commission accorde une dérogation à condition que M. CAUNEGRE Thomas suive effectivement cette formation. Il devra fournir à la commission son attestation de formation dès que celle-ci lui sera adressée par la LFNA. La commission accorde une dérogation au club.

BASSIN ARCACHON FC (580598)

L'éducateur déclaré, M. MECHIKI Farouk a suivi partiellement la formation CFF3 dispensée à Gujan-Mestras en novembre 2021.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que cet éducateur complète sa formation à condition que ce soit fait sur la saison 2021-2022. Si cette formation n'est pas complétée sur la saison, l'équipe sera déclarée en infraction et la sanction du retrait d'un point par match joué en infraction, sera appliquée.

BORDEAUX METROPOLE (505572)

L'éducateur déclaré, M. FOUCHER Pierre, possède le diplôme requis.

La commission dit le club en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BRASSAGE LENA -U17 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2021-2022 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU AS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
523443	BRUGES E.S		2544004638	EMANA Julien	BMF		En Règle
514831	FCE MERIGNAC ARLAC		340531815	FROMAGEOND Didier	I 2	En cours de VAE	Dérégulation
511449	CENON US		2543868829	RAYMOND Thibaut		Inscrit en formation CFF3	Dérégulation
581310	GJ MEDOC ESTUAIRE		2543469762	DODIER Pierre	BMF		En Règle
560755	ATHLETIC 89 FC		360528033	DORDE Valerian	Modules U19 U20+		En Règle
505837	AGJA CAUDERAN		310516019	CEBOLA Damien	Module U20+	Inscrit en formation CFF3	Dérégulation
500110	CA BEGLAIS		370510235	CAUNEGRE Thomas		Inscrit en formation CFF3	Dérégulation
582232	FC CŒUR DE MEDOC ATLANTIQUE		301085728	EL OUARDI EL Hadj	AS		En Règle
580598	BASSIN ARCACHON FC		2544891990	MECHIKI Farouk		Formation partielle	Dérégulation
505572	BORDEAUX METROPOLE		300530199	FOUCHER Pierre	BMF		En Règle

La Présidente de la Commission
Valérie LAGARDE